

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L.6353-1 du code du travail, Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)
Actions avec un financement public (opérateurs de compétences, Faf de non-salariés, commissions paritaires interprofessionnelles régionales, Etat, Régions, Pôle emploi et Agefiph)

Entre les soussignés :

1) BAO SHENTI - SHUYUAN, 1 avenue des quatre otages, résidence l'Orée de l'Isle, 84800 l'Isle-sur-la-Sorgue, SIRET 88193903700019 enregistré sous le n°93840429684 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

2) la société
représentée par

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle.

Article 1^{er} : Objet de la convention

L'organisme BAO SHENTI - SHUYUAN organisera l'action de formation suivante :

1) Intitulé de l'action : Formules de Jingfang en pédiatrie et/ou en oncologie

2) Catégorie d'action de formation : Action de formation

3) Objectifs : Être capable d'avoir une vue d'ensemble sur les formules de Jingfang en pédiatrie et oncologie. L'objectif de cette formation est de donner aux praticiens des clés pour un usage sûr et efficace des formules pour permettre à chaque étudiant une mise en application rapide. Les objectifs poursuivis sont :

- La connaissance du fangzheng classique, de la constitution type, et des indications et contre-indications contemporaines correspondant à chaque formule.

- Être capable d'utiliser les jingfang en fonction de la constitution et des maladies des patients.

4) Contenu de l'action de formation :

14 heures de cours en présentiel et visioconférence

Enseignement dispensé par le Pr. Huang Huang doyen de l'Institut International des Jingfang de l'Université de Médecine Chinoise de Nanjing, traduit par le Dr Marc Fréard, médecin et docteur en Médecine Chinoise de l'Université de Nanjing.

Programme (En présentiel à Montpellier ou visioconférence)

Samedi 4 mai 2024 : Formules de Jingfang en pédiatrie

XIAO JIAN ZHONG TANG

GUIZHI JIA LONGGU MULI TANG

MA XING SHI GAN TANG

BANXIA HOUPU TANG

WEN DAN TANG

XIAO CHAIHU TANG

CHAIHU JIA LONGGU MULI TANG
FENG YIN TANG
FANGFENG TONGSHENG SAN
LI ZHONG TANG

Formules de Jingfang en cancérologie

ZHIGANCAO TANG
XIAO CHAIHU TANG
CHAI LING TANG
SHUYU WAN
MAIMENDONG TANG
HUANGQIN TANG
JINGJIE LIANQIAO TANG
WEN PI TANG

5) Critères d'admissibilité

L'organisme BAO SHENTI - SHUYUAN accueillera les personnes suivantes :

1. Praticiens en médecine chinoise (acupuncture et/ou pharmacopée)
2. Étudiants en 3ème année au moins d'une école de médecine chinoise
3. Médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes ayant une formation en médecine chinoise

Ce cursus s'adresse aux étudiants qui ont déjà acquis les bases en théories fondamentales et diagnostic. Pour ceux qui n'auraient jamais eu d'introduction à la pharmacopée chinoise, un entretien individuel est nécessaire.

6) Moyens prévus :

Les formateurs sont le Pr. Huang Huang doyen de l'Institut International des Jingfang de l'Université de Médecine Chinoise de Nanjing, et le Dr Marc Fréard, médecin et docteur en Médecine Chinoise de l'Université de Nanjing, auteur et traducteur.

Ils sont expérimentés et dispose de plusieurs méthodes d'apprentissage:

- expositive: certains cours se construisent autour d'un contenu structuré et l'intervenant transmet ses connaissances sous forme d'exposé théorique;
- démonstrative: cette méthode suit l'enchaînement suivant : montrer (démonstration), faire faire (expérimentation) et faire dire (reformulation).
- expérientielle: de nombreuses disciplines ou savoirs ne peuvent s'enseigner mais s'apprennent en faisant avec des personnes qui savent faire.

7) Durée de l'action de formation : La formation se déroule sur une durée totale de 14 heures.

8) Lieu : Présentiel à Montpellier et visioconférence

9) Dates et horaires : journées de 9h à 12H30 et de 14h30 à 18h

- Du 4 au 5 mai 2024 : en présentiel à Montpellier ou en visioconférence

Article 2 : Effectif formé

L'organisme BAO SHENTI - SHUYUAN accueillera les personnes suivantes :

.....
(Nom, Prénom) (Fonction)

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur, le cas échéant le stagiaire s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation : coût unitaire 330 euros net de taxe par stagiaire.

Les coûts d'hébergement et de restauration ne sont pas inclus dans le tarif de participation à la formation.

Article 4 : Modalités de déroulement

La formation se déroulera en présentiel et/ou distanciel. Les personnes suivront la formation à distance par visioconférence via l'application zoom depuis l'espace formation de l'étudiant.

Il est rappelé que l'accès à l'espace formation est strictement personnel et que tout manquement à cette règle sera sanctionné par une radiation de l'accès et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Article 5 : Suivi et évaluation de la formation

Les évaluations se font à la fin du cursus et tout au long de la formation.

Une feuille de présence pour chaque demi-journée sera signée par les participants en présentiel. Un relevé de connexion sera établi pour les élèves inscrits en visioconférence.

A l'issue de la formation, le stagiaire se verra remettre une Attestation de Formation.

Article 6 : Modalités de règlement

L'inscription et l'enregistrement à la formation se font via le site www.baoshenti.com rubrique « Formations SHUYUAN ».

Le paiement de la totalité de la formation soit 330 euros peut se faire en une ou plusieurs fois par virement bancaire, par chèque à l'ordre de Bao Shenti - Shuyuan, par carte bancaire via le site internet www.baoshenti.com. La réception du règlement validera l'inscription à la formation.

Article 7 : Dédit ou abandon

En cas d'annulation, aucun document ou chèque(s) ne sera renvoyé par courrier postal, le dossier dans son intégralité sera détruit par broyeur papier. Une retenue de 10 euros sera appliquée pour les paiements par carte bancaire.

Une formation interrompue ne peut donner lieu à aucun remboursement et toute formation entamée est due dans son intégralité.

En cas de formation en distanciel, le support de cours sera envoyé aux participants au moins cinq jours avant le début de la formation. Cet envoi marquera le début de la formation, et la formation ne pourra donc être remboursée.

Article 8 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce d'Avignon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à le

Pour l'entreprise

(Nom et qualité du signataire)

Cachet de l'entreprise cliente

Pour l'organisme

(Nom et qualité du signataire)

(Cachet de l'organisme)